

Consultations régionales

Extraits des réunions régionales de haut niveau qui ont eu lieu en 2000-2001 dans le cadre des préparatifs de la Session extraordinaire consacrée aux enfants.

1. LA POSITION COMMUNE DE L'AFRIQUE.....	PAGE 92
2. LA DÉCLARATION DE BEIJING	PAGE 93
3. L'ENGAGEMENT DE BERLIN	PAGE 94
4. LE CONSENSUS DE KINGSTON.....	PAGE 95
5. L'ACCORD DE KATMANDOU	PAGE 96
6. LA DÉCLARATION DE PANAMA	PAGE 97
7. LA DÉCLARATION DE RABAT.....	PAGE 98

La position commune de l'Afrique

adoptée par le Forum panafricain pour les enfants

Afin de contribuer à la session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants, des représentants des gouvernements, de la société civile, des organisations de jeunes et d'autres institutions se sont réunis lors du Forum panafricain qui s'est tenu en Egypte du 28 au 31 mai 2001 et ont adopté une position commune. Ils ont repris, en guise d'introduction, les termes qui ouvraient la Déclaration des jeunes présentée au Forum pour le développement africain de 2000 : « Horrificés, mécontents, désillusionnés et attristés... » Les principes directeurs de leur programme d'action sont présentés ci-dessous.

- *« Il s'agit maintenant de réaffirmer notre volonté d'atteindre les objectifs actuels. Nous savons que l'avenir de l'Afrique est lié au bien-être de ses enfants et de ses jeunes. Les perspectives d'évolution socio-économiques du continent dépendent des investissements que nous réalisons en faveur des jeunes Africains. **Les investissements que nous effectuons aujourd'hui en faveur des enfants donneront naissance à la paix, à la stabilité, à la sécurité, à la démocratie et au développement durable de demain.** Nous constatons que les enfants et les jeunes représentent plus de la moitié de la population du continent africain. Mais on ne leur a pas demandé ce qu'ils pensaient des graves questions sociales, économiques et humaines qui les concernent directement. **Il ne faut pas ignorer ce que les jeunes Africains ont à dire; il faut les écouter.***
- *Nous affirmons qu'il est impératif de répondre aux besoins des enfants africains. Les enfants devraient être au centre des priorités des dirigeants. **Les enfants africains sont des acteurs indispensables, aussi bien pour le présent que pour l'avenir de notre continent.***
- *Nous constatons que les enfants africains sont à bien des égards les plus défavorisés du monde. Leur espérance de vie est souvent trop courte et les possibilités qui s'offrent à eux sont trop restreintes. Ils sont exposés à la violence et au VIH/SIDA; ils sont privés d'éducation; ils sont exposés à la malnutrition et aux maladies. Aujourd'hui et dans les années à venir, il faut accorder une attention soutenue aux besoins et aux impératifs spéciaux des enfants et des jeunes africains. **Les enfants africains ont besoin d'un soutien et d'une détermination sans réserve, dès aujourd'hui.***
- *Nous constatons en outre que les jeunes Africains se préparent à affronter un avenir assombri par la violence et la pauvreté, auquel trop souvent le VIH/SIDA, le paludisme ou d'autres pandémies viendront prématurément mettre fin. Nous constatons également que les catastrophes, naturelles ou causées par l'homme, ainsi que les répercussions négatives du service de la dette extérieure, de la mondialisation et de la libéralisation des échanges sont venues s'ajouter aux difficultés que connaissent les enfants africains. Les mesures et politiques nationales et internationales n'ont pas tenu compte des jeunes, et l'on a trop souvent oublié les points communs entre enfants et jeunes. Mais le dynamisme et la détermination des jeunes constituent un formidable vecteur de changement positif, qui déterminera la direction de l'Afrique dans les décennies à venir. **Les enfants et les jeunes constituent la plus grande ressource qu'il nous reste à mettre en valeur.***
- *Nous réaffirmons que les enfants ont droit à un environnement salubre qui leur permette de se réaliser sur le plan physique, mental et spirituel. Ils ont également pour devoir de participer à des activités de réhabilitation ou de protection de l'environnement.*
- *Nous sommes profondément inquiets du fait que l'Afrique continue d'être en proie à la guerre et aux conflits armés, qui affectent de façon considérable et disproportionnée la population civile, et notamment les enfants et les femmes. Dans de telles conditions, les droits des enfants ne peuvent jamais être pleinement garantis.*
- *Nous réaffirmons l'importance qu'attache l'Afrique à la coexistence pacifique et au règlement des conflits au moyen de négociations, de dialogues et de réconciliations, condition essentielle à l'instauration d'un environnement adapté aux enfants et aux jeunes et propice à la protection, à la survie, à la croissance et au développement des enfants et des jeunes.*
- *Nous reconnaissons que si certains progrès ont été réalisés, le bilan des onze dernières années reste insatisfaisant. Globalement, c'est une autre décennie qui a été perdue pour les enfants africains, et, à cause de la tragédie prévue mais non évitée du VIH/SIDA, l'Afrique risque de perdre une génération entière. Ce bilan nous oblige à reconnaître que nous n'avons pas assumé les obligations fondamentales qui nous incombent et nous amène à chercher de nouveaux modèles pour l'avenir. Nous ne pouvons nous permettre d'abandonner les enfants et les jeunes africains pendant une décennie de plus. **Les enfants africains doivent jouir dès aujourd'hui de leurs droits à la santé, à l'éducation et à la formation. Ils doivent également assumer leurs responsabilités.***
- *Nous affirmons que les besoins particuliers des enfants africains n'ont à ce jour pas été suffisamment pris en compte dans les politiques et les programmes internationaux. Les enfants et les jeunes africains ont besoin – et exigent – qu'une attention particulière leur soit accordée lors de l'élaboration des politiques et de la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera prochainement aux enfants. Ce Forum vise à articuler ces besoins particuliers : ses recommandations devront être précises et adaptées à la situation de l'Afrique. **Les préoccupations des enfants et des jeunes africains doivent être au cœur du programme d'action mondial.***
- *Nous rappelons que la protection des droits de l'enfant est une responsabilité dont nous sommes tous investis : les enfants, les jeunes, les familles, les communautés, la société civile, le secteur privé, les gouvernements nationaux, les organismes sous-régionaux et régionaux et la communauté internationale. **Le programme de « l'Afrique digne des enfants » doit déboucher sur de véritables engagements, ainsi que sur des résolutions durables et des mesures concrètes.***
- *Plus de dix ans après la réunion historique du Sommet mondial pour les enfants et l'adoption de la Déclaration et du plan d'action mondiaux qui fixaient, dans le domaine des droits et de la situation des enfants, des objectifs précis à atteindre d'ici à 2000, nous sommes en mesure d'évaluer les progrès réalisés (voir annexe). Beaucoup de chemin a été parcouru, mais il reste à réaliser de nombreuses promesses et aspirations. Certains de ces retards sont dus à des facteurs extérieurs, tandis que d'autres relèvent de notre seule responsabilité.*
- *Nous réaffirmons le principe de l'universalité des droits de l'enfant dans le cadre d'une diversité culturelle positive. »*

Déclaration de Beijing

sur les engagements en faveur des enfants dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique pour la décennie 2001 – 2010

A l'occasion de la Cinquième consultation ministérielle d'Asie de l'Est et du Pacifique, qui s'est tenue à Beijing du 14 au 16 mai 2001, des représentants de 21 pays de la région ont adopté à l'unanimité la Déclaration de Beijing. La Déclaration comporte les principes et stratégies suivants, qui serviront de base aux mesures prises par les pays concernés en vue de s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe de protéger les droits des enfants.

- « Favoriser l'avènement d'un mouvement mondial en faveur des enfants et d'une société adaptée aux enfants, par une mobilisation accrue des communautés, y compris des enfants et des adolescents, avec le concours des gouvernements, de la société civile et du secteur privé;
- Suivre et évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne le respect des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant;
- Faire de la situation des enfants l'une des priorités du programme d'action national, et l'indicateur le plus important des progrès économiques et sociaux nationaux, et allouer des ressources suffisantes aux investissements en faveur des enfants;
- Promouvoir et protéger l'intérêt supérieur de tous les enfants en mettant l'accent sur les périodes décisives de l'enfance, pendant lesquelles les interventions auront les effets les plus importants et les plus durables. Nous ferons donc en sorte que tous les enfants aient :
 - Le meilleur départ dans la vie, grâce à des soins et à des conditions de développement optimaux pendant la première enfance, à l'enregistrement de toutes les naissances et au droit d'acquiescer une nationalité;
 - Une éducation de base de qualité;
 - La possibilité de réaliser pleinement leur potentiel et de participer et de contribuer à leur société, particulièrement pendant l'adolescence;
 - Encourager la formulation et la mise en œuvre de plans nationaux d'action pour cette décennie, avec la participation des enfants, des parents et des communautés et conformément aux objectifs et aux cibles de la session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies consacra prochainement aux enfants;
 - Renforcer la capacité des institutions nationales et infranationales à mettre en œuvre des plans d'action nationaux intégrés, au sein d'un système décentralisé;
 - Développer, à tous les niveaux, les alliances et partenariats stratégiques en faveur des enfants, afin de mettre en œuvre des programmes intégrés, pluri-sectoriels et pluridisciplinaires en faveur des enfants;
 - Prévenir et minimiser les effets négatifs des catastrophes naturelles ou causées par l'homme, en s'y préparant mieux et en renforçant les services sociaux, et notamment la mise en place de systèmes de protection sociale à l'intention des victimes;
 - Renforcer les mécanismes visant à accroître le rôle des enfants et des adolescents lors de l'examen de leurs problèmes et de la formulation, de la mise en œuvre et de l'évaluation de mesures visant à y répondre;
 - Reconnaître que ce sont principalement les parents et les familles qui s'occupent des enfants, les aider à remplir ce rôle et à donner des soins, un encadrement et une protection de très haute qualité;
 - Renforcer les capacités des prestataires de services sociaux et d'autres prestataires de soins afin que les enfants soient mieux soignés et protégés et bénéficient d'un meilleur développement;
 - Accueillir favorablement le fait que les communautés, les pouvoirs publics locaux, les organisations sociales, culturelles, religieuses, économiques et locales et celles représentant les enfants, et la société civile, y compris les médias assument ensemble le devoir d'assurer le bien-être des enfants. Dans cette optique, encourager les capacités d'autres organisations à agir afin qu'elles jouent un plus grand rôle dans la défense des intérêts des enfants;
 - Privilégier la mise au point de solutions et de systèmes durables visant à améliorer la situation des enfants avec la pleine participation de ces derniers et de leurs communautés;
- Reconnaître que si la mondialisation a, dans de nombreux cas, favorisé la croissance et le développement économiques, elle a aussi marginalisé bon nombre de pays pauvres. Il est donc nécessaire de réexaminer les politiques et les engagements commerciaux qui peuvent avoir des effets négatifs pour les enfants et de proposer des systèmes de sécurité sociale et des mécanismes de protection nationale visant à protéger les enfants et leurs familles des effets négatifs de la mondialisation;
- Exploiter les possibilités offertes par la révolution mondiale de l'information et de la communication et utiliser, le plus efficacement possible, de nouvelles technologies qui puissent bénéficier aux enfants et aux femmes, tout en protégeant les enfants des effets préjudiciables de ces technologies;
- Faire en sorte que l'intérêt de l'enfant soit pris en compte dans tous les programmes et les secteurs et à tous les niveaux, en garantissant la bonne administration des affaires publiques et la transparence;
- Tirer les enseignements du passé et mieux comprendre les facteurs permettant d'améliorer l'efficacité et l'utilité des interventions et des mesures prises ;
- Constituer une vaste base de données désagrégées visant à faciliter l'analyse de problèmes, la formulation de solutions, le ciblage des interventions et le suivi et l'évaluation des résultats. Reconnaître l'utilité d'indicateurs et de cibles quantitatifs, à partir desquels il sera possible d'évaluer les succès et échecs, et;
- Mettre au point, avec la participation des enfants et des personnes concernées, des indicateurs et des systèmes permettant d'évaluer, y compris aux plus bas niveaux administratifs, la situation des pauvres et des groupes vulnérables et les progrès réalisés en leur faveur. »

Engagement de Berlin

en faveur des enfants d'Europe et d'Asie centrale

A la suite d'une série de consultations régionales, des représentants de 52 pays d'Europe et d'Asie centrale et du Saint-Siège se sont réunis à Berlin du 16 au 18 mai 2001, à l'occasion d'une réunion de haut niveau organisée par les Gouvernements d'Allemagne et de la Bosnie-Herzégovine dans la perspective de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Ils ont adopté au terme de leurs débats 20 engagements précis visant à améliorer les conditions de vie des enfants et des jeunes, dont on trouvera ci-après les principaux éléments.

« **Constatant** que ces dix dernières années, la reconnaissance des droits de l'enfant a progressé en Europe et en Asie centrale, en particulier en ce qui concerne les engagements pris lors du Sommet mondial pour les enfants de 1990 et les obligations souscrites en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par les pays d'Europe et d'Asie centrale,

Se félicitant du rôle important qu'ont joué la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les organisations régionales et internationales, notamment le système des Nations Unies, le Conseil de l'Europe, l'OSCE, l'Union européenne et la Communauté d'Etats indépendants, dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant,

Se félicitant également du fait qu'il est de plus en plus reconnu dans toute l'Europe et l'Asie centrale que les enfants ont des droits fondamentaux et que les stratégies des gouvernements, ainsi que les dispositions juridiques et les politiques et pratiques administratives respectent davantage le droit des enfants à participer à la vie sociale et à prendre part à la prise des décisions qui les concernent,

Conscients de notre responsabilité vis à vis des futures générations, qui signifie, entre autres, que toute mesure prise aujourd'hui ne doit en aucun cas mettre en péril les droits fondamentaux de nos enfants,

Constatant que la pauvreté et les inégalités économiques et sociales, y compris les écarts de revenus de plus en plus importants, en particulier dans les pays en transition, le manque de loisirs et d'activités récréatives et la modification des structures familiales risquent d'empêcher les enfants de développer pleinement leur personnalité et leurs aptitudes mentales et physiques et de compromettre leur épanouissement à l'âge adulte,

Préoccupés par le fait qu'un nombre croissant d'enfants, en particulier dans les pays

en transition, sont privés de leur droit de grandir dans une famille et un environnement communautaire sains, sûrs et favorables et que, en conséquence, les enfants sont de plus en plus nombreux à être menacés d'exclusion sociale, que l'on assiste à une augmentation considérable du taux de morbidité, des retards de croissance et de développement à cause de l'insuffisance des soins prodigués et que le nombre d'enfants suivant des programmes d'éducation de base diminue tandis que les taux de délinquance juvénile, d'accident et de suicide augmentent.

Constatant qu'il reste beaucoup à faire en vue d'améliorer les conditions sanitaires et sociales dans lesquelles vivent les enfants ainsi que la qualité et l'utilité des programmes d'éducation, et que l'insuffisance ou la diminution des dépenses publiques dans les pays en transition, due à des difficultés financières globales et à d'autres facteurs, continue de se répercuter sur les services sociaux destinés aux enfants et sur l'accès de ces derniers à une éducation et à des soins de santé de qualité,

Soulignant la nécessité d'appuyer, notamment par la restructuration des budgets nationaux, par l'aide internationale et par des investissements étrangers adéquats, la mise en œuvre de réformes et de programmes sociaux visant à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant dans les pays d'Europe et d'Asie centrale, et en particulier dans les pays en transition,

Préoccupés par la progression dans les pays en transition de la tuberculose, du paludisme, des maladies sexuellement transmissibles, de l'anémie et des carences en iode et constatant avec inquiétude que le VIH/SIDA continue de se propager dans de nombreux pays d'Europe et d'Asie centrale, parmi les jeunes de moins de 18 ans et de plus en plus parmi les filles,

Conscients des répercussions négatives de la consommation de plus en plus répandue de substances toxiques, et notamment d'al-

cool, de tabac et de drogues, sur la santé mentale et physique des enfants et des jeunes,

Conscients également du nombre croissant d'enfants qui risquent, en Europe et en Asie centrale, d'être victimes de toutes les formes de maltraitance et de violence : châtiments corporels, exploitation sexuelle et économique, travail des enfants sous ses pires formes, traite et absence de domicile fixe,

Préoccupés par le fait que les conflits armés et les catastrophes naturelles continuent de toucher et de tuer des enfants en Europe et en Asie centrale et **soulignant** à cet égard la nécessité de faire davantage reconnaître les droits des enfants en période de conflits et d'établir qu'il est important de protéger les enfants de menaces environnementales comme la contamination chimique et la pollution nucléaire et de faire en sorte qu'ils grandissent et vivent dans un environnement leur permettant d'être en aussi bonne santé que possible,

Conscients du fait que les enfants issus des minorités, ainsi que les enfants déplacés, réfugiés, migrants, apatrides, handicapés, séropositifs ou atteints du SIDA risquent tout particulièrement d'être victimes de discrimination et ont le droit et le besoin d'être protégés, inclus et de participer.

Prenant acte des conclusions des conférences et consultations préparatoires régionales et sous-régionales, y compris les propositions présentées par les jeunes et par des organisations de la société civile œuvrant en faveur des droits des enfants, et se félicitant du Message politique du comité des ministres du Conseil de l'Europe qui sera présenté lors de la session extraordinaire,

Désirant contribuer, en coopération avec le système des Nations Unies, la société civile et les enfants eux-mêmes, aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants et à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures en faveur des enfants dans la décennie à venir. »

Accord de Katmandou

Investir en faveur des enfants en Asie du Sud

En mai 2001, des délégations de sept pays d'Asie du Sud, composées notamment de ministres des finances et de la planification, de dirigeants d'entreprises et de jeunes militants – les « agents du changement » – se sont réunies à l'occasion de la Réunion de haut niveau d'Asie du Sud consacrée aux investissements en faveur des enfants. La Réunion s'est conclue par la publication de l'Accord de Katmandou, dont on trouvera ci-après des extraits.

« NOUS reconnaissons que les enfants incarnent l'avenir de nos nations et qu'investir en leur faveur devrait être une priorité nationale(...).

NOUS déclarons donc qu'investir en faveur des enfants est une priorité et que la réduction de la pauvreté devrait commencer par les enfants.

NOUS proclamons à nouveau que le meilleur investissement que l'on puisse faire consiste à donner à tous les enfants des bases stables en protégeant les droits consacrés dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Il est de notre devoir d'allouer les ressources financières nécessaires et de prendre toutes les mesures qui s'imposent en vue de garantir la survie et le développement de tous les enfants d'Asie du Sud. Il s'agit notamment d'assurer la bonne santé et la nutrition des populations, particulièrement des enfants en bas âge, des adolescents et des femmes, d'offrir une éducation de qualité aux filles et aux garçons, d'améliorer la qualité de l'eau potable et l'assainissement, et de protéger les enfants contre toutes les formes de discrimination, d'exploitation, de violence et de mauvais traitements, de traite et de travail dangereux et inadapté. Nous constatons qu'il est urgent de protéger les adolescents et les jeunes contre le VIH/SIDA et de venir en aide aux enfants touchés par des conflits armés.

NOUS estimons que l'accès universel à une éducation de qualité est le fondement indispensable de la croissance économique. Cependant, la qualité de l'éducation et de l'apprentissage proposés à la majorité de nos enfants est très préoccupante. Nous affirmons avec force que l'Asie du Sud ne peut se permettre d'accepter les inégalités entre filles et garçons en matière d'éducation. Nous devons donc redoubler d'efforts afin d'offrir aux deux sexes les mêmes possibilités d'éducation et d'apprentissage.

NOUS reconnaissons que les gouvernements, les milieux d'affaires, la société civi-

le, les communautés, les jeunes, les organisations internationales et les médias doivent unir leurs efforts afin d'effectuer en temps voulu des investissements adéquats et productifs qui permettront de défendre les droits de tous les enfants d'Asie du Sud, d'assurer leur bien-être et d'adopter des stratégies de réduction de la pauvreté.

NOUS demandons à la communauté internationale d'instaurer des conditions propices à la survie, au développement et à la protection des enfants et de promouvoir un ordre international fondé sur la non-violence et le refus de l'exploitation. Nous prions instamment les pays donateurs d'honorer tous les engagements qu'ils ont pris en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant, de prendre des mesures concrètes d'allègement de la dette, d'évaluer et de suivre les répercussions des sanctions auprès des enfants et d'accorder des dérogations d'ordre humanitaire qui privilégient les enfants et visent à remédier aux effets négatifs potentiels des sanctions. Nous incitons également les pays donateurs à allouer aux enfants un pourcentage plus élevé de l'aide publique au développement, dans le cadre de l'initiative 20/20. Nous incitons l'UNICEF et nos partenaires de développement à réaffirmer, en joignant le geste à la parole, la nécessité de procéder à des ajustements structurels à visage humain et d'adopter des accords tarifaires et commerciaux garantissant un accès préférentiel aux marchés des pays industrialisés.

Au vu de la situation des enfants en Asie du Sud :

■ NOUS réaffirmons notre volonté de progresser plus rapidement en vue d'atteindre les objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants de 1990 et de la Conférence ministérielle sur les enfants de l'ASACR de 1996;

■ NOUS recommandons et demandons que des investissements de plus en plus importants soient réalisés en faveur des enfants;

■ NOUS incitons vivement nos partenaires de développement à renforcer l'aide et l'assistance qu'ils apportent en vue d'accroître les investissements réalisés en faveur des enfants en Asie du Sud;

■ NOUS constatons qu'il est nécessaire de se mettre à l'écoute des enfants et de chercher activement à les faire participer aux décisions qui les concernent à tous les niveaux;

■ NOUS reconnaissons l'importance des partenariats entre pouvoirs publics, secteur privé et entreprises, organisations de la société civile, communautés, particuliers, enfants, organisations internationales et médias;

■ NOUS demandons que soient mises en commun les expériences nationales, les meilleures pratiques et les stratégies communes qui s'adressent aux familles et aux communautés à l'échelle locale afin de défendre les droits des enfants;

■ NOUS constatons qu'il est important de suivre et d'évaluer régulièrement les progrès réalisés afin de pouvoir rendre compte des résultats obtenus;

■ NOUS proposons que cet Accord de Katmandou soit porté à l'attention des participants à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants et à la troisième session spéciale du Comité permanent de l'ASACR qui se tiendra à Colombo les 8 et 9 juin 2001 et donnera à nos pays une nouvelle occasion d'adopter une position commune en prévision de la Session extraordinaire des Nations Unies.

NOUS nous engageons à travailler à la mise en œuvre de cet Accord. »

Le Consensus de Kingston

Cinquième réunion ministérielle sur les enfants et les politiques sociales dans les Amériques

Des ministres et des représentants de gouvernements se sont réunis à Kingston (Jamaïque) du 9 au 13 octobre 2000 à l'occasion de la Cinquième réunion ministérielle sur les enfants et les politiques sociales dans les Amériques. La réunion de Kingston était la première consultation régionale organisée en prévision de la Session extraordinaire consacrée aux enfants. On trouvera ci-après un extrait du Consensus.

« (Nous) sommes résolus à :

- *N'épargner aucun effort pour que les enfants et les adolescents aient la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel physique, mental, spirituel, moral et social et pour garantir et promouvoir le respect des droits de l'homme.*
- *Formuler et mettre en œuvre des politiques et des mesures intégrées visant à briser l'engrenage qui transmet la pauvreté de génération en génération et à éliminer l'exclusion, la discrimination et le non-respect des droits de l'homme.*
- *Promouvoir des mesures et des dispositifs visant à accroître au maximum la participation des enfants et des adolescents à la prise de décisions dans tous les domaines qui les concernent directement et indirectement.*
- *Appuyer la création de dispositifs qui aident la société civile à participer à tous les domaines d'action concernant les enfants et les adolescents.*
- *Promouvoir des mesures visant à éliminer la discrimination et l'exclusion des groupes ethniques, des groupes religieux, des minorités linguistiques ou autres, et des populations autochtones et à renforcer leurs diverses identités culturelles.*
- *Faire en sorte que les enfants et adolescents soient protégés de toutes les formes de maltraitance, y compris les blessures, la violence, l'abandon moral, la violence sexuelle, l'exploitation commerciale, la traite et la vente, le travail forcé et le recrutement forcé ou obligatoire lors des conflits armés (...).*
- *Faire en sorte que les enfants et adolescents soient protégés de toutes les formes de discrimination et de préjudice, et appuyer les politiques, les plans et les programmes en faveur de l'égalité et du respect des enfants et des adolescents.*
- *Garantir à tous les enfants et adolescents ayant des démêlés avec la justice le droit de bénéficier d'une procédure régulière et d'être traité conformément aux principes et dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres instruments et normes juridiques internationaux et nationaux relatifs à la protection de l'enfant. Prendre, en outre, les mesures qui s'imposent afin de dispenser une formation aux droits de l'homme et à l'administration de la justice pour mineurs à toutes les personnes appelées à intervenir auprès des enfants et des adolescents ayant des démêlés avec la justice.*
- *Garantir aux enfants et aux adolescents différents, et notamment aux enfants et aux adolescents handicapés, des services et un suivi adéquats, ainsi qu'une éducation adaptée à leurs capacités. Instaurer, en outre, des mécanismes visant à aider leurs familles ou les adultes qui s'occupent d'eux et à faciliter leur insertion sociale pleine et entière.*
- *Encourager les partenariats entre les pouvoirs publics et la société civile en vue d'aider les enfants et les adolescents à acquérir des valeurs allant dans le sens des droits de l'homme et de l'égalité, de la paix, de la tolérance, de la justice, de la solidarité et des relations équitables entre les sexes.*
- *Poursuivre les progrès réalisés en vue d'atteindre l'accès universel à des soins de santé complets, comprenant notamment des stratégies efficaces de prévention, d'intervention rapide, de traitement et de rééducation. Informer davantage les adolescents et les enfants des questions de santé sexuelle et génésique, en accordant une importance particulière au VIH/SIDA et aux autres infections sexuellement transmissibles.*
- *Progresser en vue de fournir une éducation de qualité pendant la première enfance et dans le primaire, dans un environnement qui est propice à la pleine réalisation des enfants et des adolescents, qui leur apprend à respecter les droits de l'homme et qui les prépare à assumer leurs responsabilités au sein de la société.*
- *Accroître, dans la mesure du possible, les ressources allouées aux soins complets et au développement de la petite enfance afin d'améliorer la phase d'apprentissage, de réduire les inégalités et de garantir le respect des droits de l'homme. Coopérer avec la société civile et les familles de façon à promouvoir une santé, une nutrition et une éducation adéquates.*
- *Concevoir et mettre en œuvre des programmes visant à offrir des perspectives d'avenir aux enfants, aux adolescents et aux adultes qui n'ont pas bénéficié d'un enseignement structuré ou qui abandonné leurs études. Une attention spéciale sera accordée aux enfants et aux adolescents désavantagés, par exemple à ceux qui sont handicapés, qui vivent avec le VIH/SIDA ou en subissent les conséquences, aux mères adolescentes et à ceux ayant eu des démêlés avec la justice.*
- *Inciter tous les pays à envisager de signer, de ratifier et de mettre en œuvre tous les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'enfant, en particulier (...). Ces instruments juridiques témoignent des progrès remarquables réalisés à l'échelle internationale afin de renforcer et de faire respecter des normes juridiques et des plans nationaux d'action visant à protéger les enfants les plus vulnérables.*
- *Demander aux pays donateurs et créanciers et aux institutions financières internationales d'envisager d'adopter plus rapidement des mesures concrètes visant à alléger le fardeau de l'endettement public (...).*
- *Réaffirmer la mise en œuvre de l'Initiative 20/20 (...).*
- *Renforcer la coopération technique horizontale entre pays de façon à mettre en commun des expériences et des stratégies positives susceptibles d'accélérer les processus nécessaires à la réalisation des objectifs fixés (...).*
- *Reconnaître que la promotion et la protection des droits et du bien-être des enfants contribueraient au développement humain durable équitable. Le développement individuel de l'enfant est indissociable du développement de la société humaine, et influe donc sur l'avenir de l'humanité.*
- *S'adapter aux changements imprévus que ce Consensus n'aborde pas. Dans ce cas, les décisions prises s'appuieront sur les principes de la non-discrimination, de l'intérêt supérieur de l'enfant, de la survie et du développement dans les meilleures conditions possibles et de la participation des enfants et des adolescents. »*

Déclaration de Panama

« Unis pour les enfants et les adolescents,
sur la base de la justice et de l'équité au cours du nouveau millénaire »

Les chefs d'État et de gouvernement des 21 pays ibéro-américains se sont réunis à Panama les 17 et 18 novembre 2000 à l'occasion du dixième Sommet ibéro-américain. Ils ont demandé que l'on redouble d'efforts pour protéger les droits de l'enfant. Leur Déclaration se fondait sur le préambule suivant.

« Nous, les chefs d'État et de gouvernement des 21 pays ibéro-américains réunis dans la ville de Panama (République de Panama) les 17 et 18 novembre 2000 à l'occasion du dixième Sommet ibéro-américain, convaincus que, pour parvenir à un développement humain durable, à la consolidation de la démocratie, à l'équité et à la justice sociale, sur la base des principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance des droits de l'homme, il est essentiel d'accorder une attention particulière aux enfants et aux adolescents, décidons une nouvelle fois d'examiner ensemble la situation des enfants et des adolescents vivant dans les pays ibéro-américains afin de formuler des politiques et de promouvoir des programmes et des actions visant à garantir le respect de leurs droits, de leur bien-être et de leur développement en général.

Nous nous félicitons des progrès accomplis depuis notre premier Sommet, qui s'est déroulé à Guadalajara (Mexique) et nous notons avec satisfaction les profondes affinités qui unissent et consolident la communauté des nations ibéro-américaines, un espace qui privilégie le dialogue politique et la solidarité et joue un rôle de plus en plus actif et influent sur la scène internationale.

Nous réaffirmons notre attachement à la promotion et à la défense de la démocratie et de l'État de droit; du pluralisme politique et de l'identité culturelle; et des droits de l'homme sous leurs aspects civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, notamment le droit au développement, le respect des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale, la non-intervention, le non-recours à la force et à la menace d'utiliser la force dans les relations internationales, la résolution pacifique des différends et le droit de tous les peuples de construire leurs systèmes politiques librement, dans des conditions de paix, de stabilité et de justice. Ces principes font partie de l'héritage que nous laissons aux enfants et aux adolescents ibéro-américains.

Convaincus que l'expansion du commerce international est d'une importance vitale pour la prospérité de nos pays, nous réaffirmons notre attachement individuel et collectif à la mise en place d'un système de commerce multilatéral à la fois libre, ouvert, non discriminatoire, sûr et transparent; à l'intégration régionale, à un régionalisme ouvert et à l'approfondissement des relations économiques entre les différentes régions du monde, dans des conditions d'équité.

Par conséquent, nous rejetons vigoureusement toute application extraterritoriale des lois nationales ou des mesures unilatérales qui contreviennent au droit international, à la Charte des Nations Unies ou aux normes de commerce international en vigueur. Nous réaffirmons donc qu'il convient d'abolir de toute urgence de telles mesures et nous exhortons une fois encore vigoureusement le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à renoncer à appliquer la Loi Helms-Burton, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous tenons également à souligner que la population totale de nos pays atteindra bientôt 600 millions d'habitants, que les enfants et les adolescents représentent la majorité de cette population et qu'ils sont une source de créativité, d'énergie, de dynamisme, d'initiative et de renouveau social.

Nous constatons avec satisfaction que la majorité de nos pays a réussi à faire baisser les taux de mortalité infantile et des moins de 5 ans, à éradiquer certaines maladies évitables par la vaccination, tout en accroissant les taux d'inscription scolaire et d'achèvement de l'éducation primaire et en faisant reculer l'analphabétisme. Toutefois, la persistance de taux élevés de pauvreté et d'extrême pauvreté, de situations d'exclusion sociale et d'inégalité socio-économique, de l'insuffisance des services d'assainissement et de santé, ainsi que des lacunes et des retards que révèlent un certain nombre d'indicateurs, exige un effort collectif renouvelé

afin de consolider les tendances positives et de garantir un respect effectif des droits de l'enfant et de l'adolescent.

Nous aimerions également souligner que la population d'enfants et d'adolescents constitue un groupe d'âge qui, en raison de ses caractéristiques intrinsèques, est particulièrement touché par les facteurs socio-économiques négatifs, auxquels nous devons faire face résolument afin d'éliminer ou de réduire fortement les effets destructeurs de la détérioration du tissu social et familial provoquée par des conditions telles que l'abandon de la famille, une paternité irresponsable et les conflits avec la loi.

Nous reconnaissons l'importance fondamentale des enfants et des adolescents, qui jouissent de droits dans nos sociétés, et le rôle dirigeant et normatif de l'État, garant de leur droits, lors de la conception et de l'exécution des politiques sociales en leur faveur, et nous réaffirmons notre détermination à jeter des bases qui garantiront leur épanouissement et leur intégration sociale, à la lumière des possibilités et des défis que présente aujourd'hui la mondialisation.

Nous réaffirmons donc notre attachement aux principes et aux objectifs inscrits dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et dans d'autres conventions, déclarations et instruments internationaux, tant universels que régionaux, qui expriment la volonté de nos gouvernements de garantir le respect des droits des enfants et des adolescents, leur accès à des normes plus élevées de bien-être et leur participation effective à des programmes de développement d'ensemble. »

Déclaration de Rabat

Forum de la société civile arabe et régionale sur les enfants

Le Forum de la société civile arabe et régionale sur les enfants a réuni à Rabat (Maroc) du 15 au 19 février 2001 quelque 250 participants originaires de 21 pays et représentant des ONG, des parlementaires, des médias et des jeunes. Cette réunion a été organisée à l'initiative de quatre organismes : le Conseil arabe pour l'enfance, l'Institut arabe des droits de l'homme, l'Observatoire national des droits de l'enfant (Maroc) et l'UNICEF. Les débats se sont inspirés de 27 documents consacrés à la situation des enfants dans la région, à l'instauration d'une culture favorable aux droits de l'enfant, à la petite enfance, à l'éducation, à l'accès aux technologies de l'information, aux conflits, à la pauvreté, au travail des enfants et aux rôles des membres de la société civile dans le Mouvement mondial en faveur des enfants. Le Forum a publié la Déclaration de Rabat.

- *« Les dirigeants du monde entier, réunis il y a plus de dix ans au Siège de l'ONU, ont adopté un plan d'action et une Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90.*
- *Etant donné que les pays arabes ont, au même titre que d'autres membres de la communauté internationale, souscrit à ce document et pris l'engagement de le mettre en œuvre et d'en appliquer les principes afin d'améliorer la situation actuelle et future des enfants;*
- *Sachant que la Convention relative aux droits de l'enfant vise à protéger la santé et l'éducation de l'enfant et à instaurer des conditions propices à son développement au sein de la famille, dans un environnement stable et favorable, loin de tout fanatisme ou de haine, et dans un climat qui le protège de la violence, de la mort ou de la guerre;*
- *Etant donné que les gouvernements des pays arabes sont déterminés à prendre les mesures et initiatives nécessaires à la mise en œuvre de l'esprit de la Convention et à adopter des méthodes adéquates visant à améliorer la situation des enfants et à leur offrir la possibilité de vivre dans un monde digne d'eux et sans discrimination aucune;*
- *Considérant l'importance du rôle assumé par les organisations de la société civile en matière de réflexion, de gestion et de suivi de la mise en œuvre de la Convention, ainsi que leur rôle qui consiste à attirer l'attention des dirigeants politiques, des gouvernements, du secteur privé et des parlements, ou à formuler des propositions ou exercer des pressions auprès de ces derniers, en vue d'adopter des stratégies, des méthodes et des lois visant à améliorer la condition de l'enfant. Reconnaissant en outre la coordination et la formation de partenariats entre ces organisations aux niveaux régional et international;*
- *Convaincus que l'avenir des enfants dépend de la réalisation de leur aspiration à vivre dans un monde digne d'eux, qui accepte leurs opinions et leurs aptitudes, ainsi que la force et la richesse de leur volonté de citoyens dotés de droits et d'opinions, ce qui suppose qu'ils puissent participer à la prise des décisions politiques, économiques et sociales [qui les concernent];*
- *Etant donné que la survie et le développement de l'enfant relèvent d'un devoir moral humanitaire et constituent une responsabilité qui incombe à toutes les parties concernées, et nécessite donc le renforcement de partenariats, la mise en place de relations internationales entre organisations non gouvernementales et la mise à contribution de toutes les ressources humaines et financières disponibles, en vue de promouvoir les politiques économiques concernant les programmes en faveur des enfants entrepris dans différents domaines, l'objectif étant de réduire les inégalités et d'atténuer les effets de la pauvreté afin d'instaurer un nouvel ordre mondial qui soit favorable à l'enfance, au lieu d'aggraver la détresse des enfants et de précipiter leur disparition;*
- *Les organisations non gouvernementales et [autres] composantes de la société civile arabe et régionale, réunies à Rabat du 15 au 19 février 2001, à l'initiative du Conseil arabe pour l'enfance, de l'Institut arabe des droits de l'homme, de l'Observatoire national des droits de l'enfant (Maroc) et de l'UNICEF, déclarent solennellement :*
- *Qu'elles œuvreront, en coopération et dans le cadre de partenariats, afin de mobiliser leurs efforts, leurs expériences et leurs moyens dans l'intérêt de l'enfant, à l'échelle mondiale et en particulier dans le monde arabe, avec la ferme intention d'appliquer les valeurs de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui constituent un minimum correspondant à la*
- fois à leur volonté et à celle de la communauté internationale;*
- *Qu'elles agiront auprès des organisations régionales et internationales, des Etats, des gouvernements et des dirigeants du monde entier, pour les inviter à respecter scrupuleusement la Convention et à élaborer des politiques économiques et des stratégies de développement en faveur de l'enfant, de sa vie, de sa sécurité et de sa dignité, en toute égalité et dans un monde sans guerre, sans embargo et sans maladie;*
- *Que la participation de l'enfant figurera parmi leurs objectifs, en vertu du principe fondamental selon lequel l'avenir des enfants ne peut s'édifier que par et avec les enfants eux-mêmes;*
- *Qu'elles n'épargneront aucun effort en vue d'inciter les gouvernements des pays arabes à assumer le devoir qui leur incombe de protéger et de garantir les droits des enfants, des adolescents et des jeunes et de fournir tous les moyens et mécanismes nécessaires à leur socialisation et à la satisfaction de leurs besoins. A cette fin, les gouvernements des pays arabes seront instamment priés de faire en sorte que les lois nationales soient conformes à l'esprit et à la lettre de la Convention, de ratifier toutes les conventions relatives aux droits de l'homme et de lever leurs réserves émises à ce sujet, de renforcer le champ d'application des libertés fondamentales et de respecter les opinions contraires, de façon démocratique et dans le cadre d'un Etat de droit;*
- *Qu'elles réaffirmeront leur volonté d'œuvrer en vue de mettre fin aux sanctions et aux boycottages, ainsi qu'aux guerres, aux conflits armés et à l'occupation et d'en atténuer les effets destructeurs auprès des enfants de Palestine, d'Iraq, du Soudan, de Libye, de Somalie, du Territoire occupé des hauteurs du Golan et d'ailleurs. »*